

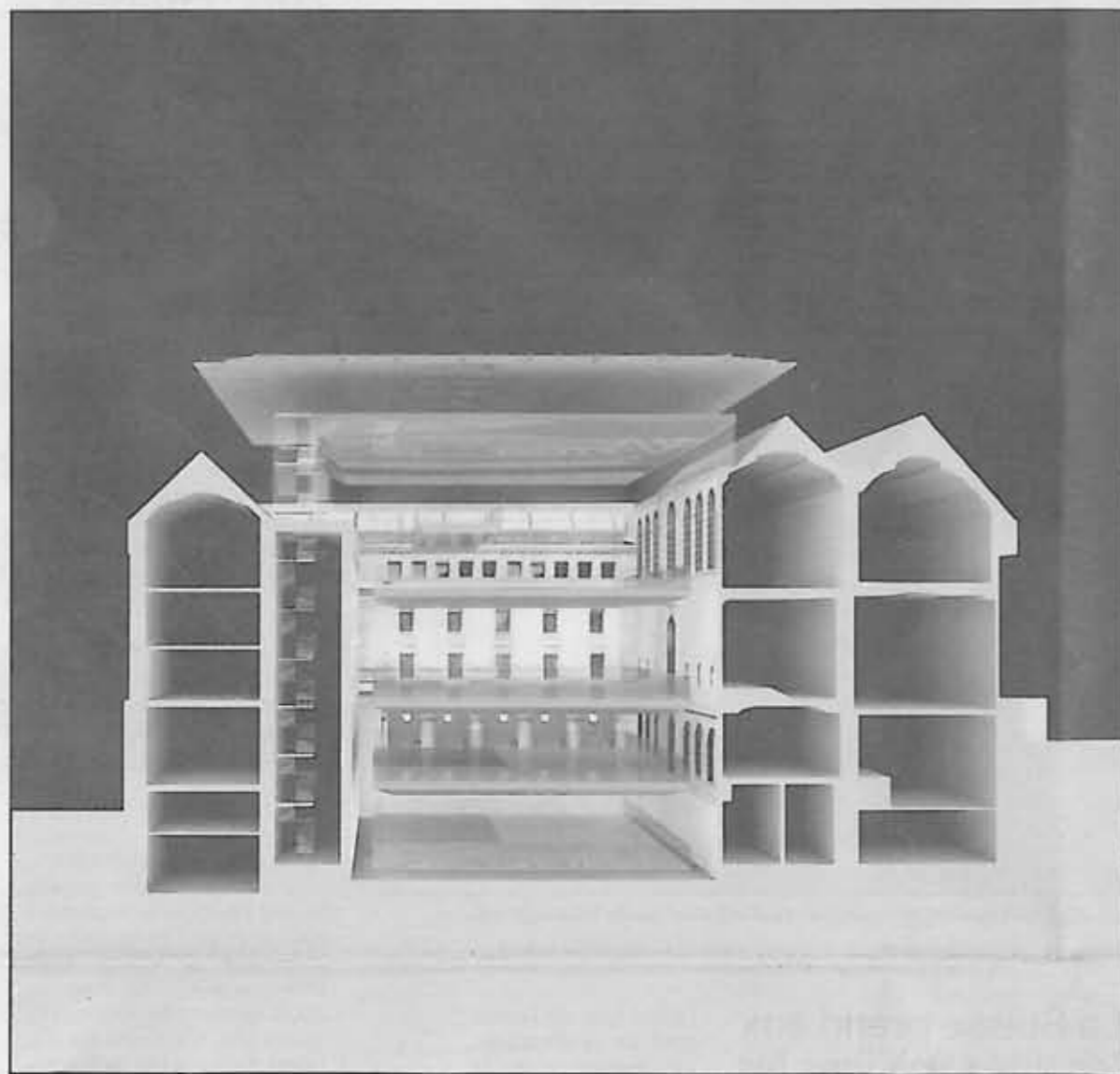
# L'extension du Musée d'art et d'histoire attendra

**AGRANDISSEMENT** • En discussion depuis dix ans, le projet d'extension et de rénovation du Musée d'art et d'histoire n'est pas sorti de ses cartons.

## REPÈRES

> **Classement:** le bâtiment du Musée d'art et d'histoire, construit au début du siècle dernier par l'architecte genevois Marc Camoletti, se situe dans une zone protégée de la ville mais n'a pour l'instant pas été classé. La section genevoise de l'association Patrimoine suisse a déposé au printemps dernier une demande de classement du monument auprès des autorités cantonales. La municipalité ne serait pas opposée à un classement partiel du bâtiment pour autant qu'il ne compromette pas son extension.

> **Rendez-vous:** le professeur d'histoire de l'art contemporain à l'université de Genève Pierre Vaisse donnera demain une conférence intitulée «Agrandir le Musée d'art et d'histoire? Oui, mais comment?». La présentation aura lieu à la Maison de quartier de Plainpalais (1, rue de la Tour), à 19h30.



Coupe latérale du Musée d'art et d'histoire selon le projet de l'architecte Jean Nouvel. L'association Patrimoine suisse s'oppose à l'extension du musée, qu'elle considère comme une surélévation du bâtiment. DR

## ELSA ANGHINOLFI

C'est une polémique qui dure: quel sera le nouveau visage du Musée d'art et d'histoire? La rénovation, mais surtout l'agrandissement de ce bâtiment vieux de près de cent ans ne cesse de faire jaser. Dernier élément en date, la section genevoise de l'association Patrimoine suisse s'en prend à la municipalité. Selon l'organisation, la Ville de Genève ne brillerait pas par la cohérence de sa politique en matière d'aménagement. Elle s'est opposée à un projet de loi prévoyant des surélévations d'immeubles d'habitation<sup>1</sup> en 2006, alors même qu'elle soutient un projet qui *de facto* élèverait la hauteur du Musée d'art et d'histoire, en plein centre-ville. Un argument qu'avoue ne pas comprendre Patrice Mugny, conseiller administratif de la Ville en charge du Département de la culture. Selon lui, «Patrimoine suisse voudrait faire de Genève un musée».

## Des accusations insensées?

La Ville de Genève projette en effet de rénover et d'agrandir le Musée d'art et d'histoire. En 1998 déjà, la proposition du célèbre architecte français Jean Nouvel<sup>2</sup>, en association avec les bureaux genevois Architectures Jucker SA et DVK architectes, avait été retenue. Elle suggère d'étendre le musée... dans sa cour centrale. De grands plateaux d'acier seraient fixés à l'intérieur de cette cour, sur les murs du bâtiment existants. Ils formeraient une structure en cinq niveaux mettant à disposition 3800 m<sup>2</sup> supplémentaires. La construction

ainsi faite culminerait légèrement au-dessus des toits du bâtiment d'origine.

Et c'est là que le bât blesse, selon Marcellin Barthassat, président de Patrimoine suisse, puisque les surélévations sont en principe interdites dans cette zone de la ville. Des dérogations sont pourtant bien prévues dans le cadre de la loi. M. Barthassat reconnaît d'ailleurs qu'il cherche à mettre en évidence une contradiction politique plutôt que légale. Néanmoins, l'enjeu serait de taille. «Nous craignons l'effet de jurisprudence qu'aurait une telle autorisation *in fine*», précise l'architecte. Faudrait-il donc craindre de voir les surélévations pulluler en Vieille Ville?

## Surélève, surélève pas

«On ne peut pas faire ce parallèle», s'empare M. Mugny. En effet, selon le magistrat, la Ville est opposée aux surélévations d'immeubles de logement, «sauf dans certaines circonstances très précises». Mais dans le cas du projet Nouvel, la situation serait totalement différente. «Il s'agit d'un geste architectural sans effet sur l'environnement du bâtiment et qui ne sera presque pas visible, explique le conseiller administratif. Ce sont des cas de figure totalement différents.» La critique avancée par Patrimoine suisse serait même à la limite du malhonnête, selon Boris Drahusak, codirecteur du Département de la culture.

En effet, la polémique sur la surélévation du musée que tente de lancer Patrimoine suisse pourrait ne pas en être une. Selon les deux cabinets d'archi-

tectes qui coprésentent le projet Nouvel, ce dernier n'entrerait pas clairement dans la définition technique d'une surélévation. «Aucune toiture du musée ne sera changée, précise Fabrice Jucker. L'élément qui dépassera sera circonscrit à l'intérieur des toitures.»

Néanmoins, l'architecte reconnaît que le projet Nouvel dépassera de 4,80 mètres sur un niveau de référence moyen calculé à partir des crêtes de l'établissement. La nouvelle construction sera en effet plus élevée que le bâtiment actuel, mais ne constituera pas juridiquement une surélévation. C'est une modification de gabarit, comme le précise Martine Koelliker, directrice adjointe au Département de la culture. Reste que le but de cette construction est bien au final de garantir une vue sur la rade aux clients du restaurant panoramique qui occupera le dernière étage de l'extension. Quoi qu'il en soit, de telles modifications sont légales sous réserve de certaines conditions<sup>3</sup>.

## Recours en vue

C'est notamment sur le respect de ces restrictions par le projet Nouvel que doit se prononcer la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). L'essence du préavis consultatif qu'elle doit remettre à la Ville n'est un secret pour personne. Il sera favorable au projet d'extension. Et ce même si officiellement la municipalité ne l'a pas encore reçu.

Une fois que la position de la commission aura été officialisée, la fondation privée qui

soutient l'agrandissement du musée devra encore prouver qu'elle a pu réunir les 40 millions nécessaires au financement du projet d'extension. En effet, la participation financière de la Ville est soumise à cette condition. A en croire César Menz, directeur du Musée d'art et d'histoire et membre de la fondation, on serait très proche du but mais aucune date précise n'est avancée.

Une fois ce dernier obstacle levé, la procédure en vue du lancement des travaux devrait suivre son cours. Cependant, Patrimoine suisse pourrait, aux dires de son président, «se voir contraint» de recourir contre une éventuelle autorisation de construire délivrée par le canton.

Le projet n'est donc pas prêt de sortir des cartons. Et c'est le site lui-même qui en souffre. Le musée n'a pas été réellement rénové depuis 1910. Et la grande majorité des pièces des ses collections dorment encore dans les dépôts, faute de place. 1

<sup>1</sup> Ce projet concernait les zones 2 et 3 de la ville qui se situent au-delà du parc des Bastions, du quartier de Saint-Gervais, des rue Basses et du secteur des Tranchées.

<sup>2</sup> Jean Nouvel s'est notamment chargé de la rénovation de l'opéra de Lyon et de la construction du musée du quai Branly à Paris.

<sup>3</sup> Selon la Loi sur les constructions et les installations diverses, en son article 11, alinéa 4, le canton peut autoriser un dépassement du gabarit notamment lorsque les constructions prévues «ne nuisent pas à l'harmonie de la silhouette de l'agglomération» ou «se justifient par leur aspect esthétique et leur destination et sont compatibles avec le caractère, l'harmonie et l'aménagement du quartier».